**DECLARATION DU TCHAD A L’OCCASION DE LA**

**33ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE**

**L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D’IVOIRE**

**GENEVE, 07 mai 2019**

Merci Monsieur le Président !

La délégation du Tchad souhaite la bienvenue à la délégation Ivoirienne et la félicite pour la présentation de son rapport dans le cadre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel.

La délégation du Tchad note avec satisfaction les progrès significatifs réalisés en matière de promotion et protection des droits de l’homme concrétisés par l'adoption d'une nouvelle Constitution, d’une stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale et la création d’un Conseil National des Droits de l’Homme (CNDH) conformément aux principes de Paris 2018.

Par ailleurs, ma délégation recommande au Gouvernement ivoirien d’adopter des mesures concrètes pour faire appliquer les dispositions de la Convention de l’Union africaine sur la protection et l’assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) et de poursuivre la mise en œuvre de la Convention relative au statut des apatrides et de la Convention sur la réduction des cas d’apatridie.

Pour conclure, ma délégation souhaite plein succès à la République de Côte d’Ivoire à l’occasion son examen périodique universel

Merci Monsieur le Président.